

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico
Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)
Band: 8 (1903)

Artikel: Le groupe des gladiateurs : Pl. IV
Autor: Molin, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-239989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE GROUPE DES GLADIATEURS

Pl. IV.

Le petit groupe en ivoire dont nous donnons deux reproductions, l'une de face, l'autre de dos, ne provient pas des fouilles de l'Association. Cependant, vu son intérêt archéologique, il a paru bon de le présenter aux lecteurs du Bulletin. Comme ce commentaire ne s'adresse pas uniquement à des archéologues, nous avons cru devoir le faire précéder d'une courte introduction sur la gladiature¹.

Parmi les divertissements publics en usage chez les Romains, il n'en est point qui répugne davantage au sentiment moderne que celui qui consistait à faire voir dans les amphithéâtres des hommes luttant dans l'arène avec des armes meurtrières, s'entr'égorgeant pour l'amusement des spectateurs et, au besoin, achevant les blessés sur un signe de la foule. Qui ne connaît, au moins par la gravure, le beau tableau de Gérome *Ave, Caesar, morituri te salutant?* Nous sommes tentés d'y voir bien moins une leçon de courage, une école d'héroïsme, comme Cicéron, Sénèque ou Pline le Jeune, qu'une satisfaction donnée à la brutalité native de la populace romaine, et nous en tirons des conclusions sévères sur une civilisation qui nous paraît toute de surface. Ce serait une erreur cependant de mettre les combats de gladiateurs sur le même pied que les spectacles où l'on voyait les chrétiens livrés aux bêtes ou, recouverts de résine, servant de torches vivantes et palpitantes pour éclairer d'autres atrocités. Ce n'est pas la cruauté atavique de l'homme qui en fut la raison d'être, c'est le sentiment reli-

¹ La source fondamentale pour cette question est l'article très complet de M. Georges Lafaye dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremburg et Saglio: *Gladiator*.

gieux sous une de ses formes les plus anciennes et les plus générales, et l'on peut répéter ici le vers célèbre de Lu-crèce :

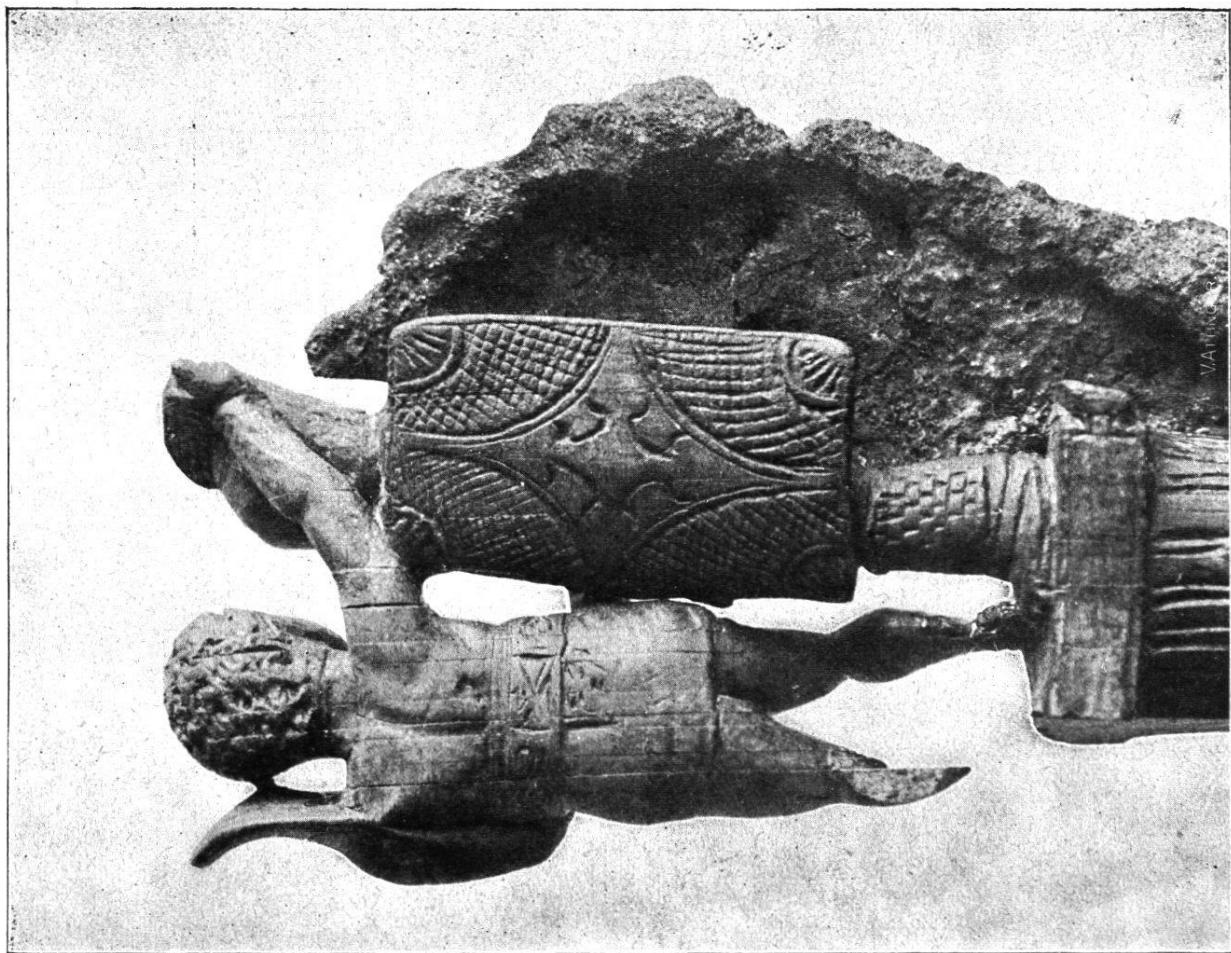
Tantum religio potuit suadere malorum.

Les Romains n'en furent pas eux-mêmes les inventeurs. Ils en empruntèrent la tradition à la grande nation étrusque à laquelle ils durent une large part de leur première culture. Chez les Etrusques, la gladiature était un usage funéraire qui paraît s'être substitué de bonne heure aux sacrifices humains pratiqués par tous les peuples indo-européens dans les rites des funérailles. Quand un chef avait succombé, il convenait de lui donner, par delà la mort, des esclaves empressés à le servir, et l'on n'avait pas d'autre moyen pour les envoyer rejoindre leur maître que de les immoler sur le bûcher. C'est ainsi qu'Achille immole sur le bûcher de Patrocle douze jeunes Troyens et les chevaux du mort. C'est la même idée qui obligeait aux Indes la veuve à se faire brûler avec le cadavre de son époux, idée respectable à certains égards et qui pourtant nous fait horreur.

Etait-il moins barbare de forcer de malheureux prisonniers à s'entretuer que de les massacrer de sang-froid ? On peut en douter, et ce n'est pas le point de vue humanitaire qui a dû faire prévaloir la mode nouvelle sur l'ancienne. Ce n'est pas non plus, dans son début, l'agrément d'un spectacle attrayant pour des nerfs solides. Il y avait là sans doute une de ces fictions dont les religions primitives s'accommodeent volontiers. Les captifs étaient censés faire d'eux-mêmes le sacrifice de leur vie pour accompagner le mort. C'étaient donc des serviteurs d'une fidélité mieux garantie¹. Aussi le combat de gladiateurs ne fut-il jamais, sauf très tard sous le bas empire, un *ludus*, mais bien un *munus* ou, suivant l'expression de Tertullien², un *officium mortuorum honori debitum*, un devoir, un hommage dû aux morts.

¹ En 206, Scipion l'Africain donnait à Carthagène en Espagne un *munus funebre* en l'honneur de son père et de son oncle. On n'y vit que des engagés volontaires. En 140, les Lusitaniens rendirent le même honneur à la dépouille de Viriathe. Art. cit. p. 1565.

² Tertull. Spect., 12.



Groupe de gladiateurs en ivoire, trouvé à Avenches en 1899. — Grandeur naturelle.

Rome vit pour la première fois des combats de gladiateurs, l'an 264 avant Jésus-Christ. Il s'agissait d'une cérémonie funéraire de caractère privé. Brutus Pera étant mort, ses deux fils Marcus et Decimus firent combattre en son honneur sur le *Forum boarium* trois paires de gladiateurs. Il y eut ensuite de loin en loin quelques spectacles du même genre avec un nombre toujours croissant de combattants. Le peuple y prenait goût et l'on sait la mésaventure de Térence lorsqu'il donnait l'*Hécyre* en 164. Le bruit se répandit pendant la représentation qu'un *munus* allait avoir lieu en ville, et le peuple déserta les gradins. Il y avait encore loin de ces cérémonies privées à un spectacle public, et ce ne fut qu'en 105 avant Jésus-Christ que le Sénat autorisa des magistrats, les consuls, à faire figurer des *munera* dans des *ludi publici*. Dès ce moment la notion religieuse du *munus funebre* s'affaiblit de plus en plus. Cependant César, Tibère, Germanicus, Claude croient encore devoir honorer la mémoire de leur père par des combats de ce genre, et l'on appelle *bustuarii*¹ les gladiateurs qui s'y font voir, pour les distinguer des autres.

Sous l'empire, ces représentations prirent des proportions énormes. Dans son testament politique d'Ancyre, Auguste rappelle parmi les faits notables de son règne qu'il a offert au peuple huit combats de gladiateurs, et que plus de dix mille combattants y ont figuré, ce qui donne une moyenne d'environ six cent vingt-cinq paires de gladiateurs par *munus*. Trajan, après ses victoires de Dacie (107) fit célébrer des *munera* qui durèrent cent vingt-trois jours et où luttèrent dix mille gladiateurs. Dans les provinces, les magistrats municipaux, les collèges de prêtres suivirent l'exemple donné par les empereurs dans la mesure de leurs moyens et même au delà de ce que comportait leur fortune. Marc-Aurèle intervint pour fixer une limite à ces frais².

D'autre part, les règlements imposés aux entrepreneurs de spectacles payants, aux *lanistae*, c'est-à-dire aux instruc-

¹ *Bustum*, le bûcher.

² Nous possédons une inscription d'Italica (près de Séville) découverte en 1888, qui fixe pour les *flamines* des normes précises.

teurs des gladiateurs, et même aux préteurs et aux édiles, forment un ensemble législatif considérable où l'on sent la préoccupation de conserver dans la main du maître cet instrument de popularité qui pouvait devenir dangereux entre les mains des ambitieux.

Les gladiateurs étaient de par leur métier des gens tarés (*infames*). Ils se recrutaient surtout parmi les esclaves qu'on engageait de gré ou de force dans la carrière. On leur adjointait parfois des condamnés à mort et des forçats. Mais telle fut la force d'attraction qu'exerçaient les applaudissements du public et la faveur impériale, qu'on vit non seulement des affranchis, mais des hommes libres, des personnages de l'ordre équestre et sénatorial descendre dans l'arène. Il fallut des lois pour faire cesser ce scandale. Quelques empereurs, entre autres Caligula et Commodo, ne craignirent pas de se donner eux-mêmes en spectacle.

Il y avait plusieurs types de gladiateurs qu'on distinguait soit par leurs armes, soit par le genre d'escrime et d'équipement qu'ils apportaient de leur pays d'origine. Le plus ancien, le *Samnite*, portait le bouclier long, le casque à panache, une jambière à la jambe gauche et un brassard au bras gauche. Il était armé de l'épée courte ou d'une petite lance. A partir d'Auguste, ce type se dédoubla. Il aboutit d'une part à l'*oplomachus*, d'autre part, au *secutor*. L'*oplomachus* combat en général contre le *Thrax* armé du petit bouclier rond et de la *sica*, sabre court à lame recourbée ; le *secutor* lutte contre le *rétiaire* et le poursuit en cherchant à éviter son redoutable filet et son trident¹. Il y avait aussi le *provocator* armé de la *spatha*, l'épée large et longue des Germains, le *Gallus* qui se confond à la fin de la république avec le *murmillo* ainsi nommé à cause de son casque en forme de tête de poisson (le morme). On l'opposait aussi au rétiaire qui jouait le rôle du pêcheur lançant l'épervier. Nous pouvons citer encore le *dimachaerus* avec ses deux coutelas, le *veles* avec son javelot à courroie, l'*eques*, gladiateur à cheval, le *laquearius* qui maniait une sorte

¹ Secutor ab insequendo retiarium dictus. *Isid. Orig.* XVIII, 55. (Cité par M. Lafaye.)

de lazzo, le *sagittarius* avec son arc et ses flèches, etc.

L'idée dominante des lanistes paraît avoir été d'opposer des combattants de styles différents, de les armer et de les protéger de façon qu'à valeur égale et à entraînement normal il n'y eût pas trop n'inégalité dans leurs luttes. Mais on avait soin aussi, d'autre part, de laisser des parties vitales de leur corps exposées librement au coup mortel. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement protégés que d'un côté.

Après avoir ainsi résumé le caractère de l'institution, nous pouvons maintenant aborder l'étude du petit monument qui est le sujet de ce travail et essayer de déterminer son genre spécial, son but et son époque.

* * *

Le groupe des gladiateurs fut trouvé, en novembre 1899, par M. Favre-Pidoux sur sa propriété sise au Lavoex¹. Il y avait là, à l'est du chemin de Selley, un important aqueduc antique, découvert en 1898, et reconnu sur une trentaine de mètres de longueur. Le petit groupe reposait sur la maçonnerie du fond, près de l'extrémité nord, dans une couche de sable fin qui avait provoqué l'obstruction du canal. Il n'y a donc pas de conclusions à tirer du lieu de la trouvaille. L'objet peut avoir été entraîné de plus ou moins loin par les eaux avant d'être ensablé. L'ivoire est d'une belle couleur jaune et d'une seule pièce. A l'air, il se fendilla et fut recollé avec grand soin par M. Jacques Mayor. Tel qu'il est aujourd'hui, il est à peu près complet. Il n'y manque qu'une partie de la base et le bas de la jambe gauche du personnage de droite, cassée en biseau au-dessous du genou. M. Favre a cherché en vain les parties manquantes. La hauteur totale du monument est de 130 mm. dont 35 mm. pour la base. Les deux combattants ont, celui de gauche 85 mm., celui de droite 90 mm. Une lame de fer rouillé est adhérente du côté gauche.

¹ Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre collègue, M. le pasteur Jomini, conservateur du Musée d'Avenches.

Le personnage de gauche est protégé contre les coups par un équipement assez compliqué. La tête est emboîtée dans un casque à cimier saillant, s'évasant en forme de collerette sur les épaules. Il est d'une seule pièce, sans visière et percé de deux trous fort exigus pour les yeux. Le nasal est marqué par un simple renflement du métal. En faisant abstraction de la partie vitrée, on pourrait le comparer à un casque de scaphandrier moderne. Le bras gauche porte un bouclier rectangulaire et allongé, orné extérieurement d'une croix bouletée inscrite dans une sorte de losange à côtés curvilignes. Le reste de la surface est rempli par un damier irrégulier et, dans les angles, par une coquille cernée. Le torse est recouvert d'une épaisse tunique capitonnée qui descend jusqu'à la naissance des cuisses. Elle paraît renforcée sur l'avant-bras droit de courroies croisées. La main droite est armée d'une petite épée triangulaire. Entre les jambes on voit une sorte de pagne en étoffe souple (*subligaculum*) qu'on peut croire attaché par derrière. La jambe droite est nue. Le pied gauche est chaussé, au lieu de la jambière ordinaire (*ocrea*), d'un large brodequin dont la partie supérieure doit être faite de lanières de cuir entrelacées. Cette chaussure rappelle celle d'une petite statuette de bronze au Musée d'Avenches connue sous le nom du « gladiateur. » Elle devait protéger très efficacement le pied contre les coups de trident du rétiaire. Cette figure est sans aucun doute un *secutor*. Les analogies ne manquent pas. Le parallèle le plus frappant est fourni par le monument du *secutor Urbicus* reproduit dans Daremburg et Saglio¹. Cependant ce dernier porte l'*ocrea* et a une partie de la poitrine dégagée. De plus, son casque planté à côté de lui sur un pieu semble avoir une visière mobile. Pour l'un, comme pour l'autre, on peut se demander comment le porteur faisait pour y entrer à moins d'avoir une tête minuscule.

Son adversaire est beaucoup moins protégé. Il rachète cette infériorité par une plus grande liberté dans les mouvements, par la plus grande étendue du champ visuel et

¹ P. 1585.

surtout par sa force physique. C'est une sorte d'hercule à la puissante carrure, à la tête énorme. Les traits sont ceux d'un barbare. Le nez épaté et déformé, les grosses lèvres, les cheveux crépus font penser à un nègre soudanais. Il porte pour tout vêtement une large ceinture de cuir striée de dessins géométriques. Elle retient aussi un *subligaculum*. La partie la plus frappante de son armure est le brassard du bras gauche (*manica*) surmonté d'une épaulière en métal (*galerus*) presque aussi haute que la tête. Ce type d'armure protectrice est connu par un très beau *galerus* en bronze de Pompéi, mais ici le métal est masqué par le capitonnage et tout le brassard paraît fait d'une seule pièce. C'est la protection caractéristique du rétiaire. Malgré l'absence de l'arme offensive, le trident, et du filet, personne n'hésitera à dénommer ainsi le personnage que nous venons de décrire.

Que font ces deux adversaires ? C'est ici que les difficultés commencent. Les gestes du barbare ne sont pas douteux. D'une main il a saisi le cimier du casque de son adversaire, de l'autre, il étreint la main droite, celle qui tient l'épée. A quelle phase du combat sommes-nous ? A notre avis, tout indique que le combat est terminé et que le rétiaire l'a emporté ; il a réussi à échapper un instant aux regards du *secutor*, et cela n'a rien d'étonnant avec un casque aussi défavorable à la vue. Alors, risquant un coup hardi, il s'est approché par derrière, a jeté à terre son trident et a saisi le malheureux à la tête et au bras. Il le tient immobilisé sous sa puissante étreinte. Le *secutor* est à sa merci ; il n'attend plus qu'un geste de l'*editor* ou une manifestation du public pour l'étendre sur le sol et l'achever d'un coup de talon.

On pourrait objecter qu'il tient son adversaire d'une façon bien maladroite et bien dangereuse pour lui-même. Il paraîtrait plus naturel qu'il l'eût saisi au poignet au lieu de tenir sa main en dessous. D'un geste brusque, en se débattant, le *secutor* peut lui enfonce son épée dans la poitrine. Il y aurait peut-être une réponse d'ordre technique à faire. Il eût été beaucoup plus difficile pour le sculpteur de

représenter un mouvement qui l'aurait obligé à séparer du corps le bras gauche et la main du rétiaire, à supposer qu'il fût de force à représenter une main entourant un poing. De plus, le danger pour le nègre n'est qu'apparent. En appuyant fortement la main de son ennemi contre sa ceinture, le rétiaire a bien plus de force pour éviter les secousses, et l'arme posée ainsi à plat contre une surface rigide n'est vraiment pas dangereuse. Du reste, on le voit par son immobilité, le *secutor* est résigné à son sort. Il ne se défend plus. C'est le moment où les gladiateurs montraient le plus d'héroïsme vrai. Ils savaient mourir avec bonne grâce.

L'imprévu d'un combat réel qui se termina ainsi, la nouveauté de l'attaque et sa réussite durent frapper vivement le public. Cela suffit-il à expliquer la création de cette petite œuvre d'art ?

Lorsque le groupe apparut pour la première fois, ceux qui le virent, frappés par la présence de cette espèce de lame rouillée et fortement adhérente à la base, crurent y reconnaître un couteau. On l'appelle encore communément le « couteau d'Avenches. » Il suffit d'un examen attentif et d'un moment de réflexion pour faire justice de cette explication. La lame, comme on peut s'en rendre compte dans la vue de face, suit assez exactement le profil du corps du *secutor*, contournant la croupe et revenant s'appliquer contre les reins. Ce serait une arme singulière et sans analogie que celle qui présenterait du côté tranchant une ligne aussi irrégulière ; de plus, on ne voit aucune charnière pour ramener la lame dans le prolongement de la base. — Autre objection grave : se représente-t-on pour un couteau un manche aussi incommodé que celui qui serait formé par les deux petits personnages et par la forte saillie du bouclier ? Même pour une arme d'apparat, il y a une certaine logique à observer.

Nous avions cru tout d'abord que l'adhérence de cette masse de fer légèrement bombée de face et bordée par derrière d'un fort ourlet arrondi, était purement accidentelle, mais en y regardant de plus près, nous avons incliné à

croire qu'elle était fixée dans une rainure de l'ivoire et qu'elle contournait le petit piédestal par dessous. Nous supposons même qu'une masse analogue devait se trouver en pendant du côté droit, et que c'est en se détachant qu'elle a entraîné la partie de la base sur laquelle reposait le pied gauche du rétiaire. Il doit en manquer à peu près un centimètre. Le but de ce double encadrement devait être, si notre conjecture est juste, de protéger contre les chocs une œuvre d'art aussi délicate.

Si nous écartons l'hypothèse d'une arme ou d'une partie d'arme, c'est-à-dire celle qui se présente la première à l'esprit, le champ s'ouvre à toutes les suppositions. Les représentations de gladiateurs sont innombrables dans l'art antique. La peinture, la mosaïque, la céramique, la glyptique en fournissent par centaines. Les *editores* ou entrepreneurs de *munera* faisaient exécuter des tableaux en souvenir des spectacles qu'ils avaient offerts et les exposaient ensuite dans les temples ou sous les portiques¹. C'étaient souvent de véritables ex-voto. Les particuliers riches, les affranchis surtout aimait à décorer leur intérieur de scènes du même genre. Le peuple y attachait des idées superstitieuses ; l'image d'un gladiateur était une protection contre le mauvais œil, de même que l'arme qui les avait tués passait pour avoir des vertus magiques. L'idée d'infamie qui s'attachait à eux faisait de tout ce qu'ils avaient touché une sorte de talisman. Il n'y a donc pas grande conclusion à tirer des analogies. Ce qu'il faut noter avec soin c'est le caractère nettement individualisé d'un des personnages, du rétiaire. Ce n'est pas un gladiateur quelconque, un barbare quelconque, c'est un personnage bien déterminé. Dans ces conditions, nous hésitons à voir dans le groupe, comme le fait M. Georges Lafaye auquel nous avons soumis une photographie, un fragment de meuble ou de voiture. Nous croyons plutôt que c'était à la fois un monument honifique et une de ces réclames que les entrepreneurs exhibaient portées au bout d'un bâton avant la représentation².

¹ Plin. *Hist. nat.*, XXXV, 33, 52.

² Daremberg et Saglio, art. *Gladiator*, p. 1593.

Peut-on fixer à peu près l'époque où fut exécutée cette œuvre d'art ? Dion Cassius (LXIII, 3) note que Néron organisa à Pouzzoles en l'honneur de Tiridate, roi des Parthes, un *munus* où ne figurèrent que des nègres. C'était une nouveauté en Italie. On peut croire que la province suivit à distance. Quelle que soit la valeur de ce *terminus ante quem*, d'autres caractères nous indiquent que nous devons descendre encore plus bas. Le groupe appartient certainement à une époque tardive. Si la tête du nègre est admirable d'expression et d'un travail très poussé, certaines négligences apparaissent dans la façon toute sommaire dont sont traitées des parties délicates comme les pieds et les mains. L'ivoire se prête à toutes les finesse. Ce n'est donc pas la difficulté du travail qui a arrêté le sculpteur ; c'est plutôt ce laisser-aller, cette indifférence qui se marque dans les époques de fatigue.

D'un autre côté, il y a recherche visible à la fois de vérité réaliste et de vérité historique. Les détails de l'équipement sont accentués avec autant de précision que les traits du visage du rétiaire. Or c'est là précisément la caractéristique des sculptures de la colonne Trajane (113 de notre ère) dont les reliefs nous montrent, non sans quelques maladresses, les Romains aux prises avec une foule de barbares de types très divers. C'est donc dans la première moitié du second siècle de notre ère que nous croyons pouvoir placer notre groupe, sans nous dissimuler ce que notre raisonnement a de conjectural.

A. DE MOLIN.